Die hierin gefangene Brieff so dy
Leon zyrme sind worde Vff 16 may
1553 Jar

VII/282-2

Nobles magnifiques et Nous ne doubtons
point que ne soyez bien informez de l'affaire
des gens estoliers longuement detenus es prisons
de Larthenesche, et de tout ce que en denan
auons escripz par leur deliurance tant a la
Royale Ma.te que aux ses Cardinal de Bourbon
Official de Lyon, et dernierement au Sr.
Roy et parlement de Paris par mes lettres
ouvertes, Sur lesquelles requestes en partie
auons veuz responses, Dont de Ladite Ma.te
et dudit parlement nulles, Dont au lieu
de ce sommes advertis que les seigneurs dudit
parlement de Paris ayent remis lesdits
prisonniers delaiez Vous pour en diffinitiuement
iuger, et ceste cause Vous tresaffectueu
sement prions que soit de vre bon plaisir
non proceder audit affaire, ains y surseoir
Jusques a ce que de ladite Royale Ma.te aussy
dudit parlement de Paris ayons veuz
responses, Lesquelles esperons seront en
contemplation de nous bons seruices aussy de
la bonne affection que pourtons a ladite ma.te
a vre contentement, Et ne doubtons point
que en ce faisiez contre la volunte de ladite
Ma.te ains aussy a nous tresagreable playsir

a deseruir Dieu ayde, Lequel prions vous
donner en santé bonne et longue vie. Donné
ce ij de Mars 1553.

Laduoyer le Conseil
de Berne.

A nos Nobles Magnifiques et Treshonorables
le Conseil de Lyon.

Tres reuerendissime et treshonore Sr, Vostre responce
que nous faictes par vos Lettres dommes a
Vossellion xxiij de Janvier, sur les mes du
cuyde dudit moys, touchant les vj estoffiers
longuement detenus prisonniers en vos prysons
auons bien entendu. De laquelle nous contentons
et vous mercions grandement. Nous offrans la
en a vre reuerence, ainsi pourrons faire playsirs
et seruices aggreables, estre tout prest. Et
quant a ce que en vrdte Lettre faictes mention
que mons. Lambassadeur du Roy le seigneur
de Bassefontaine vous ayt escript touchant
ladict affaire et que luy en feres le discours
tout au long pour nous en aduertir, comme vous
tenez pour asseure, qui aura faict, vous signifiez
que ledict Sr Ambassadeur nes auons veu
aulcuns aduertissement, dmo au lieu de ce
sommes aduertys tousiours les seigneurs du par-
lement de Dauid. Lesdits six prisonniers ayent
esmis a la Justice ordinaire de Lyon,
tesmoignant cause de leur seigneurie tres affectueu-
sement, ymo ce deuant prions que soit de bien
benigne grace en toutemplation des bons seruices
que auons faict a la Royalle Mte et de faire
sommes entendre de pouuoir que contre lesdits
prysonniers ne soit procedez, ains superseddez
iusques a ce que de ladicte Mte ayons veu

respondre / En ce nous faces tresgrand playsir
a desseruir Dieu ayder / Lequel prions vous
donner ~~contentement~~ prosperite / Donne ce ij
de Mars / 1553 /

Vadwyser ce Conseil
de Berne /

A venerendissime et treshonnore S^r monsr le
Cardinal de Thournon g /

Farbkarte #13
B.I.G.
Centimetres
Inches
Black
3/Color
White
Magenta
Red
Yellow
Green
Cyan
Blue

VII 238